



Genève, le 7 septembre 2016

Le Conseil d'Etat

4550-2016

Madame Doris LEUTHARD
Conseillère fédérale
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
3003 Berne

Concerne : Révision de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP) et de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec grand intérêt des projets de révision des ordonnances susmentionnées et de leur rapport explicatif.

S'agissant de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP ; RS 923.01), nous notons avec satisfaction que la révision reflète les discussions intervenues en amont au sein des groupes de travail « chasse et pêche » à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et nous y adhérons.

Pour ce qui de la révision de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux ; RS 814.201), globalement nous accueillons positivement les nouvelles dispositions visant à accorder d'avantage de pouvoir d'appréciation aux cantons dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace réservé.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp

Copie à : Office fédéral de l'environnement (OFEV), section Affaires politiques, 3003 Berne